Présences
Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton |
Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos |
Lynn Mantz | Claire Sertznig ◀ conseillers

19.04.2023

Rapport du conseil communal

1. Règlements communaux

a) Règlement communal concernant l'octroi de subventions dans le but d'une utilisation rationnelle de l'énergie :

Ce règlement communal a été discuté au sein de la commission de l'environnement. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) présente le document aux membres du conseil communal.

En préambule, l'échevin Marc KRIER (déi gréng) précise que pour pouvoir bénéficier des subventions de l'administration communale, il faut avoir préalablement bénéficié d'une aide publique après le 1er janvier 2023. Exception : les appareils électroménagers tels que les réfrigérateurs, etc.

Des subventions peuvent être demandées pour les catégories suivantes :

- *Installation solaire thermique ;*
- *Installation photovoltaïque (max 30kWp) ;*
- *Chaudières (pompes à chaleur, installations permettant l'exploitation énergétique du bois) :*
- *Assainissement énergétique ;*
- *Système de récupération d'eau de pluie ;*
- *Conseil énergétique ;*
- *Vélos*
- *Réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselles, lave-linges, sèche-linges.*

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique que le simulateur de subvention auprès de l'État n'est programmé que pour les maisons unifamiliales. Mais, l'administration communale fait la distinction entre maisons unifamiliales, maisons bi-familiales et lotissements.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si, dans une maison bi- familiale, un ou deux ménages peuvent recevoir une subvention. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique que seulement celui qui introduit une demande peut obtenir une subvention. Monsieur Ralph WAGNER du service financier ajoute que la subvention est disponible par logement. Par ailleurs, le conseiller Claude WAGNER (DP) souhaite savoir si, en cas de demande pour un système de récupération d'eau de pluie, un forfait est prévu pour la taxe d'égout. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que cela n'est pas prévu.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande si l'administration communale accorde également des subventions si l'Etat n'a pas accordé d'aide auparavant. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique qu'il faut avoir reçu une subvention de l'État après le 1er janvier 2023 pour pouvoir introduire une demande auprès de l'administration communale. Par ailleurs, le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) s'informe sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques dans le quartier de la vieille ville. Aujourd'hui, il existe des matériaux qui sont visuellement très discrets et qui ne sont pas reconnaissables en tant que éléments photovoltaïques. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que c'est possible, mais que cela doit rester cohérent et esthétique. Le règlement communal devrait alors également être adapté.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) s'informe si on peut faire une demande rétroactivement. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) rappelle encore une fois le délai du 1er janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Avenant au règlement de la circulation.

Concernant la « Rue Boland », le conseiller Claude WAGNER (DP) remarque que des places de stationnement ont été supprimées. M. Yves CHRISTEN du service technique explique qu'il y a souvent des problèmes à cet endroit à cause de gens qui se garent

contrairement aux règlementations. Dans le projet, il était prévu d'aménager des places de stationnement marquées.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Adaptation du règlement-taxe concernant l'utilisation de la buvette « Op Flohr ».

Le collège échevinal propose d'ajouter une taxe d'utilisation de 100.-€ pour la vaisselle.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que de nombreuses demandes sont introduites pour des fêtes d'ordre privé. De ce fait il convient d'introduire une taxe d'utilisation.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) se renseigne sur le nombre de demandes de personnes privées pour l'utilisation de la buvette « Op Flohr ».

En outre, elle se réjouit que la commune met à disposition des utensiles de cuisine dans la buvette « Op Flohr ». Elle est d'accord pour que les particuliers paient la taxe d'utilisation, mais conseille d'exclure les associations locales de la taxe d'utilisation.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) souligne que les associations locales ne doivent pas payer la taxe. Le règlement sera adapté.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) se renseigne sur la procédure en cas d'utilisation de la vaisselle. Il fait remarquer que la vaisselle est librement accessible. Celle-ci devrait alors être conservée dans une armoire fermée à clé. La conseillère Tess BURTON (LSAP) propose en outre que la commune mette également des verres à la disposition des utilisateurs. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) indique qu'une réflexion sera menée sur l'utilisation des verres.

Adaptation du règlement-taxe à l'unanimité.

d) Nouveau règlement taxe (caution) pour la mise à disposition de gobelets réutilisables aux associations locales.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que l'administration communale a acheté des gobelets réutilisables (champagne, vin, soft), ainsi que des pailles réutilisables.

Les gobelets sont mis à disposition par lot de 100 pièces (champagne, vin, soft) contre une caution de 100.-€. Pour les pailles, une caution de 50 € est prévue.

Concernant les pailles, le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer que cela posera un gros problème d'hygiène. La conseillère Liane FELTEN (CSV) se rallie à l'avis du conseiller Claude WAGNER (DP) et dit qu'il ne faut plus acheter de pailles à l'avenir. Le conseiller Claude WAGNER (DP) craint également que les pailles soient rapidement perdues. C'est pourquoi une caution doit être introduite, explique le bourgmestre Léon GLODEN (CSV).

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) trouve que ces gobelets réutilisables ne sont pas appropriés pour le champagne et fait remarquer que les commerçants peuvent fournir des verres sur demande.

La conseillère Carine SAUER (CSV) demande si, lors de l'organisation de fêtes, différentes poubelles sont mises à disposition. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) fait remarquer que le tri des déchets n'est malheureusement pas toujours respecté par les utilisateurs des locaux. La conseillère Carine SAUER (CSV) est d'avis que les gens sont déjà suffisamment sensibilisés au tri des déchets. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) fait référence à l'analyse des déchets résiduels qui a montré que la mise en œuvre du tri des déchets ne fonctionne pas toujours. Si les gens étaient sensibles à un tri correct des déchets, la « Grouss Botz » ne serait pas nécessaire, ajoute le conseiller Claude WAGNER (DP).

Approuvé à l'unanimité.

e) Abrogation temporaire d'une taxe pour blocage d'emplacements de parking.

Suite à une demande de la part du service de la navigation fluviale demandant, à l'occasion des festivités du cinquantième anniversaire, la mise à disposition gratuite de 40 places sur le parking public à côté du quai d'accostage du bateau à passagers « Princesse Marie-Astrid », le collège échevinal propose une abrogation temporaire du règlement-taxe en question. Dans le règlement communal de la circulation, les emplacements concernés sont situés dans la zone B.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'à l'avenir, de plus en plus de demandes de ce type seront faites. Comme il s'agit d'un règlement sur les taxes, le conseil communal doit se prononcer à ce sujet.

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

2. Emprunts : Changement des modalités et caractéristiques

Lors de sa séance du 30 novembre 2022, le conseil communal a décidé de modifier la périodicité des remboursements des emprunts en des remboursements trimestriels.

Suite à l'approbation ministérielle desdites délibérations, le collège échevinal a conclu des avenants aux contrats d'emprunt existants.

Les deux avenants à conclure avec la Caisse Raiffeisen « Musel-Sauerdall » nécessitent toutefois le paiement de frais de dossier.
Il s'agit du contrat de crédit conclu le 24 octobre 2016 pour un crédit de 6.000.000.-€ et du contrat de crédit conclu le 17 avril 2019 pour un crédit de 3.000.000.-€.

Considérant que les modalités et caractéristiques fixées par le conseil communal pour la souscription de crédits ne prévoient pas le paiement de frais de dossier, il convient de modifier en ce sens les modalités et caractéristiques pour les deux crédits en question.

Monsieur Ralph WAGNER du service financier donne des informations à ce sujet.

Approuvé par 8 voix pour (CSV, déi gréng, LSAP) et 3 abstentions (DP).

3. Approbation actes et conventions

a) Acte de vente portant sur un terrain sis au lieu-dit « am Nidderwee ».

L'acte conclu en date du 17 mars 2023 entre l'administration communale et les consorts Back porte sur des terrains sis au lieu-dit « am Nidderwee », inscrits au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous les nos 2024/6356 et 2033/9779 d'une contenance totale de 9.57 ares.
La vente a lieu dans un but d'intérêt public, à savoir en vue de projets pédagogiques pour enfants.
Le prix de vente s'élève à 47.850.-€.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) souhaite savoir si ce terrain se trouve à l'endroit où est prévu le projet du garde forestier pour les élèves de l'enseignement fondamental. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que ce terrain se trouve en face de la résidence.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Acte de vente portant sur un terrain sis au lieu-dit « Op Flohr ».

L'acte conclu en date du 28 février 2023 entre l'administration communale et Madame Mireille STOOS porte sur un terrain sis au lieu-dit « Op Flohr », inscrit au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous le no 2927/8762, contant 43.30 ares.
La vente a lieu dans un but d'intérêt public, à savoir en vue d'éventuelles constructions d'infrastructures communales.
Le prix de vente s'élève à 649.500.-€.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Office social commun de Grevenmacher : Convention 2023.

Il s'agit d'une convention tripartite entre le Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région, les communes de Biwer, Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert et Wormeldange et l'Office social commun de Grevenmacher.

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

4. Modification du PAP Paradäis – Adoption

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que plusieurs unités seront transformées en maisons unifamiliales.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) remarque que des modifications ont déjà été apportées à plusieurs reprises au PAP « Paradäis ».

Approuvée à l'unanimité.

5. Rechargement et mise en œuvre d'enrobés bitumineux sur le chemin rural au lieu-dit « Wëntefeld ». Approbation plans et devis : 140.000.-€

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

6. Dons et subsides

a) Care Luxembourg :	*50.-€.*
b) Relais pour la vie 2023 – Fondation Cancer :	*250.-€.*
c) SOS Villages d'enfants monde :	*50.-€.*
d) Ile aux clowns :	*50.- €.*
e) La Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf *(SOS Village d'Enfants Luxembourg) à l'occasion de la naissance de S.A.R. le Prince François)*	*100.-€.*
f) Comité des Fêtes Grevenmacher : Participation aux frais :	*3.000.-€.*
g) Comité des Fêtes Grevenmacher : Organisation de la Fête du Raisin et du Vin 2023 :	*10.000.-€.*
h) Cercle avicole Grevenmacher - 110 anniversaire :	*2.200.-€.*
i) HB Museldall U14 Coupe de Luxembourg 2023 :	*400.-€.*

Approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

7. Concession cimetière

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

8. Conversion d'un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle tâche partielle pour les besoins de la bibliothèque municipale en un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle 100%, « Laufbahn IC » du contrat collectif de la Ville de Grevenmacher pour les besoins du bain en plein air et le secrétariat communal.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que la description des tâches du poste prévoit des tâches polyvalentes et permettra donc une certaine flexibilité, en fonction des besoins. Ainsi, cette personne pourrait aider en tant que remplaçant en cas de maladie/vacances dans différents services, ou être -désignée comme accompagnateur de bus du transport scolaire, etc.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) se réjouit de la création de ce poste, mais fait remarquer qu'il serait judicieux d'envoyer la personne en formation si elle doit travailler avec des enfants, afin de pouvoir réagir à la violence et au harcèlement entre enfants. Ça peut être envisagé selon le bourgmestre Léon GLODEN (CSV).

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande s'il s'agit d'un nouveau poste. La secrétaire communale Carine MAJERUS explique qu'il ne s'agit pas d'un nouveau poste, mais d'un poste occupé auparavant par Mme Mireille KOHN et qui sera transformé pour les besoins actuels.

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

9. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) donne les informations suivantes :

- *Inscriptions pour les élections communales : 378 concitoyens non-luxembourgeois se sont inscrits sur les listes électorales. Cela correspond à environ 23% des citoyens étrangers qui ont le droit de vote. Il remercie le conseil communal et la commission d'intégration pour leur engagement à cet égard.*

- *La réunion d'information sur les projets en cours aura lieu le 20 avril 2023 à la buvette « Op Flohr ».*

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) informe sur ce qui suit :

- *Le samedi 22 avril 2023 aura lieu la vente aux enchères de bois.*

- *Le samedi 13 mai 2023 aura lieu la « Nuit du Sport ». Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe qu'à cette occasion, le terrain de football synthétique et le club house seront inaugurés.*

- *Le 3 juin 2023 aura lieu le tournoi de football du « FC Muselmetropol ».*

- *Le 10 mai 2023, la charte de développement durable sera signée entre les associations locales et la Ville de Grevenmacher.*

- *Comité SIGRE : Il explique que les poubelles qui ne sont plus utilisées sont éliminées. C'est pourquoi il a proposé lors de la dernière assemblée que le SIGRE s'occupe de la gestion d'un stock de différentes poubelles. Ainsi, les communes pourraient avoir accès aux différentes poubelles en fonction de leurs besoins. La conseillère Liane FELTEN (CSV) remarque que l'on explique toujours à la population comment utiliser correctement les poubelles et comment payer les taxes, mais que de leur côté, les communes ne nettoient pas les poubelles lors de leur retour. Le conseiller Claude WAGNER (DP) souhaite savoir ce qu'il advient des poubelles déposées après un déménagement, par exemple. Monsieur Yves CHRISTEN, du service technique, explique qu'elles sont éliminées. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) informe que suite au détachement de la puce de sa poubelle, celle-ci a été remplacée par une nouvelle.*

L'échevine Monique HERMES (CSV) donne les informations suivantes :

- *Bilan de la bibliothèque (situation en novembre 2022) : 9078 livres ont été empruntés. La plupart des visites ont lieu le mardi. Il y a 592 lecteurs inscrits, dont 121 nouveaux inscrits. La bibliothèque a ajouté 1113 exemplaires (livres, livres audiovisuels, ...) à son stock. Certaines lectures ont été organisées, dont celle de Monsieur Harald JÜNGST le 2 mai 2022 à l'école (en collaboration avec la bibliothèque de l'école), celle de Monsieur Jemp SCHUSTER et de Mme Claire PARSONS le 7 décembre 2022 à la « Zéintscheier » (en collaboration avec le « Päiperleksgaart »). Le 20 décembre 2022 a eu lieu la traditionnelle lecture d'hiver. Les responsables de la bibliothèque sont Madame Sabine CLÜSSERATH et Madame Jennifer MANNES.*

- *12 mai 2023 : Ce jour-là, la Ville de Grevenmacher recevra la rose lui dédiée. Elle recevra le nom de « MACHERA » et aura sa place dans le jardin d'Osbourg.*

- *Le 22 mai 2023 aura lieu l'hommage culturel.*

10. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

La conseillère Tess BURTON (LSAP) :

- *Poubelles dans l'espace public : elle salue le fait que des systèmes de tri des déchets soient désormais installés dans l'espace public. Le parti LSAP avait attiré l'attention sur ce point à plusieurs reprises. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) remarque que ce point faisait également partie de la déclaration du collège échevinal.*

- *« Give boxes » : elle fait remarquer qu'en raison du nombre élevé de livres dans les « Give boxes », il n'y a plus de place pour d'autres objets. Ne pourrait-on pas aller dans le sens d'enlever les livres et de trouver une autre solution pour ceux-ci ? La conseillère Carine SAUER (CSV) explique qu'à l'origine, les « Give boxes » n'étaient pas destinées pour déposer des livres. Dans ce contexte, le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) fait référence au projet « Blind date with a book » de la commission d'intégration. La conseillère Liane FELTEN (CSV) donne encore des informations concernant ce projet. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) pense qu'il faut viser un projet séparé pour les livres.*

La conseillère Lynn MANTZ (LSAP) :

- *Concours de dessin de la commission des jeunes : elle rappelle qu'il y a deux ans, la commission des jeunes avait organisé un concours de dessin. Les enfants avaient été invités à dessiner quelque chose qui, selon eux, manquait à Grevenmacher*

et qu'ils souhaitaient obtenir. Elle demande si certaines idées des enfants ont été réalisées entretemps et si d'autres réalisations sont encore prévues. L'échevine Monique HERMES (CSV) informe que cela s'est fait en collaboration avec le MAKARO et que différentes choses ont déjà été réalisées, comme par exemple le terrain de jeu dans la cour de l'école.

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) :

- *Boîtes à livres : elle informe qu'il y a aussi une boîte de ce type dans la « Kleederstuff ».*

- *Bulletin communal : elle souhaite savoir s'il est possible de se désabonner de la version papier. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que l'administration communale a reçu une telle demande, mais que les désinscriptions individuelles coûteraient plus cher à l'administration communale que la distribution du bulletin communal à tous les ménages. Par ailleurs, la secrétaire communale Carine MAJERUS fait remarquer que des communications officielles sont également publiées dans le bulletin communal. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) propose de coller éventuellement un autocollant sur la boîte aux lettres.*

- *Situation chaotique à la gare routière : elle informe que vers 17 heures, la situation de circulation des bus s'avère assez chaotique. Ce point devrait être discuté au sein du collège échevinal et il faudrait également s'adresser à la police selon le bourgmestre Léon GLODEN (CSV).*

La conseillère Carine SAUER (CSV) :

- *Service jardinage : Elle remercie le service de jardinage de l'administration communale pour le travail accompli.*

- *Super-seniors : elle informe que 2 super-seniors sont actifs et s'occupent de 4 enfants. Au total, il y a 15 super-seniors en région de la Moselle. Une nouvelle campagne sera lancée en septembre pour former de nouveaux super-seniors.*

- *Vidéosurveillance - Parking « Réngmauer » : elle aimerait savoir s'il y a une vidéosurveillance près des caisses automatiques. Elle remarque également que l'éclairage n'a pas fonctionné récemment. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique qu'il y a une vidéosurveillance dans le parking, mais il n'est pas au courant s'il y en a une aux caisses automatiques. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'il y aurait peut-être une caméra dans la caisse automatique et que si tel n'est pas le cas, une caméra de surveillance devrait être installée près des caisses automatiques. Par ailleurs, la conseillère Carine SAUER remarque qu'on ne peut pas payer « wireless ».*

- *« Trimmpark » : Il a été remis en bon état par le CIGR. Elle informe des plaintes concernant les pique-niques qui y sont organisés. En fait, l'accès est interdit aux personnes de moins de 18 ans. Un panneau d'information est placé à l'entrée. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) souhaite que des panneaux soient installés à toutes les entrées.*

- *Début de la vente des maisons / terrains « Pietert ». Elle se renseigne sur le début de la vente. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que les travaux d'infrastructure vont commencer fin 2023 / début 2024.*

La conseillère Claire SERTZNIG (DP)

- *Magasin de journaux et magasin « 100 % Lëtzebuerg » : elle demande s'il est vrai qu'un magasin de journaux est prévu dans les locaux de « 100 % Lëtzebuerg » . Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) répond par la négative. Pour l'instant, on attend une prise de position de la part de l'Etat en ce qui concerne le dépôt de bilan. L'échevine Monique HERMES (CSV) informe que le magasin « Proxi » a ajouté toute une série de magazines différents à son assortiment. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer qu'il faut un magasin où l'on trouve à part des journaux, également des fournitures scolaires, etc.*

- *Vandalisme : elle demande des précisions sur le suivi du vandalisme des graffitis et s'il existe un relevé des coûts à ce sujet. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) répond par la négative, mais estime que cela coûte environ 100.000 € / an à l'administration communale. En cas de graffitis réalisés sur des biens communaux, des plaintes sont déposées auprès de la police ou les parents des instigateurs sont convoqués. La conseillère Liane FELTEN (CSV) évoque la possibilité d'un travail social comme sanction. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que cela est faisable à partir de l'âge de 16 ans et avec l'autorisation des parents. Cela a déjà été mis en œuvre.*

La conseillère Liane FELTEN (CSV) :

- *Trottoir près du cimetière : elle remarque qu'il y a beaucoup de saleté.*

- *« Accueil Nouveaux Arrivants » : elle informe que cette manifestation aura lieu le 24 mai 2023. Cette année, un jeu de mémoire sera distribué en cadeau. Ce jeu devrait être mis en vente par la suite.*

Le conseiller Claude WAGNER (DP)

- *Plan quinquennal - Bâtiment administratif de l'Etat avec piscine dans la rue du Centenaire : Il se renseigne à nouveau sur ce point. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) demandera des précisions à ce sujet.*

- *Résidence près du camping : il se renseigne sur le propriétaire. On l'informe qu'il s'agit de la société SOLUDEC.*

- *Rue Boland : il se renseigne sur la fin des travaux. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que cela est en cours de planification pour le début des congés collectifs.*